

Appel à candidatures Bourses doctorales

Date limite de dépôt des dossiers : 23 septembre 2022

L'Institut national du service public (INSP) qui a remplacé l'École nationale d'administration (ENA) au 1er janvier 2022, finance des activités de recherche dans les domaines de l'action publique.

Dans ce cadre, un appel à candidatures pour 5 bourses doctorales d'une durée de 3 années est ouvert.

Outre la rémunération du titulaire de la bourse doctorale indexée sur le montant du salaire du doctorant contractuel temps plein recherche du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (arrêté du 11 octobre 2021), la bourse versée à l'école doctorale de rattachement du lauréat inclue une somme à disposition pour le financement des frais de recherche.

Les projets de thèse devront porter sur l'action publique, notamment en traitant (mais pas exclusivement) une ou plusieurs des dimensions suivantes :

- **Administration publique et fonction publique** (organisation et évolution, statut, recrutement, missions...);
- **Politiques publiques et services publics** (défis et enjeux, prospective, conception, élaboration et mise en œuvre, évaluation, soutenabilité, besoins et attentes des usagers, transition numérique...);
- **Gestion et management public** (processus décisionnels, gestion de l'information, gestion des ressources humaines, pilotage et accompagnement de la transformation...);
- **Innovation publique** (design, sciences comportementales, numérique, expérimentation, participation...);
- **Finances publiques** (fiscalité, budget, dette, comptabilité publique...);
- **Analyse économique** (choix publics, théorie de la décision, efficacité des processus, mécanismes d'incitation, analyse de coûts...).

Les projets de thèse proposés pourront intégrer une approche pluridisciplinaire ainsi qu'une perspective internationale ou comparative.

Critères d'éligibilité

- Être titulaire d'un diplôme de master (M2), délivré par une université française ou d'un diplôme équivalent dans un pays signataire de l'accord relatif à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (EEES) ;
- Disposer d'un projet de thèse en lien avec les domaines de l'action publique précités ;
- S'inscrire à la rentrée universitaire 2022-2023 en première année de thèse dans une école doctorale accréditée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Procédure de sélection

Le dossier complet en un seul fichier PDF contenant l'ensemble des pièces dans l'ordre nommé « NOM-Prénom-bourse-INSP2022.pdf » devra être envoyé à l'adresse suivante : boursesdoctorales@insp.gouv.fr au plus tard le 23 septembre 2022.

Les documents volumineux devront être compressés. Cet [outil en ligne](#) permet de diminuer la taille d'un fichier PDF facilement et rapidement.

Tout dossier réceptionné incomplet et/ou hors délai ne sera pas étudié.

Une sélection sur dossier sera réalisée début octobre suivie d'une audition mi-octobre par un jury de sélection. Les convocations seront envoyées par voie électronique une semaine avant la date de l'audition.

Le candidat présente alors son parcours et son projet de recherche et une discussion est engagée avec les membres du jury. La durée exacte de présentation et les critères d'évaluation seront précisés dans la convocation.

Les bourses sont versées à l'école doctorale de rattachement du candidat et ne peuvent être cumulées avec un autre financement de la thèse. L'attribution de la bourse doctorale ne constitue pas une relation de travail entre l'INSP et le bénéficiaire.

Composition du dossier de candidature

1. Formulaire de candidature (à renseigner [sur le site insp.gouv.fr](http://insp.gouv.fr)) ;
2. Copie du diplôme de master ou de l'attestation de réussite, relevé de notes de l'année de M2 et une copie électronique du mémoire de master ;
3. *Curriculum vitae* analytique du candidat (1 à 2 pages) ;
4. Projet de thèse (maximum 10 pages, comprenant les références bibliographiques). Devront être décrits le contexte, la problématique et sa justification, les objectifs, la méthodologie, les collaborations envisagées, le calendrier de réalisation ;

5. Lettre de candidature (1 à 2 pages) qui :

- Présente l'intérêt que revêt le sujet pour la recherche sur l'action publique en général et pour l'INSP en particulier ;
- Décrit la motivation du candidat à s'engager dans un parcours doctoral et son inscription dans un projet professionnel ;
- Décrit le montage administratif de la thèse : encadrant(s), laboratoire d'accueil, cotutelle éventuelle.

6. Pour le directeur de thèse :

- Lettre d'engagement à encadrer le doctorant, indiquant également l'unité d'accueil à laquelle il sera rattaché ;
- *Curriculum vitae* ;
- Liste des publications scientifiques des 5 dernières années ;
- Liste des encadrements doctoraux des 5 dernières années ;
- Lettre d'accord du Directeur de l'Unité d'accueil/laboratoire de rattachement ;
- Lettre d'accord, sur papier à en-tête, du Directeur de l'école doctorale ;
- Attestation du candidat, sur papier libre, précisant qu'il s'engage à consacrer tout son temps à son travail de recherche.

Engagements du candidat

- Le bénéficiaire s'engage à soumettre à l'INSP en juillet de chaque année un rapport annuel d'avancement de ses travaux accompagné d'une lettre de son directeur de thèse.
- Le bénéficiaire s'engage à suivre des séminaires et conférences organisés par l'INSP, ainsi que les réunions ou rencontres éventuelles.
- Le bénéficiaire s'engage à fournir à l'INSP, un mois avant la fin de son contrat, un rapport d'activité final résumant l'avancée de ses travaux, indiquant la date de soutenance de la thèse.
- Le bénéficiaire s'engage à présenter le résultat de ses travaux devant l'INSP.

Un enseignant-chercheur de l'INSP siègera dans le comité de suivi de thèse du bénéficiaire.